



Syndicat national Force Ouvrière  
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

**Membre de la fédération FNEC FP-FO**

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 - [foesr@foesr.fr](mailto:foesr@foesr.fr) - [www.foesr.fr](http://www.foesr.fr)

---

## CSA MESR du 12 novembre 2014

### Déclaration préalable FO ESR

En préalable, nous nous étonnons que le ministre n'ait pas jugé bon de transmettre ses excuses pour son absence lors de la tenue du premier CSA ministériel tenu depuis sa nomination.

Ce CSA se réunit alors que la guerre fait toujours rage en Ukraine, avec des centaines de milliers de morts, et qu'une généralisation du conflit est en marche au Proche-Orient, mettant en danger tous les peuples, bien au-delà de cette région. Fidèle à la tradition internationaliste de la CGT-Force Ouvrière de défense de la paix partout dans le monde, en solidarité avec tous les travailleurs et tous les civils, hommes, femmes, enfants, vieillards qui subissent des guerres dont ils ne sont nullement responsables, FO ESR, avec sa fédération, la FNEC FP-FO, demande donc le rétablissement de la paix partout, un cessez-le-feu immédiat à Gaza comme en Ukraine et, concernant Gaza, l'arrêt du massacre génocidaire en cours, la levée du blocus et l'acheminement de l'aide humanitaire, l'arrêt des bombardements israéliens à Gaza, en Cisjordanie, au Liban, l'arrêt des livraisons d'armes ou de tout équipement militaire à Israël. FO ESR apporte aussi son soutien à toutes celles et tous ceux qui militent en ce sens, en premier lieu les étudiants qui, en France comme dans de nombreux pays, n'acceptent pas ce qui est train de se passer.

C'est pourquoi aussi FO ESR dénonce toutes les tentatives de faire taire tous ceux qui se prononcent pour le cessez-le-feu à Gaza et pour la défense du peuple palestinien, étudiants comme collègues. FO ESR rappelle que l'indépendance des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs, implique une liberté d'expression étendue, dans le cadre professionnel et que cette liberté ne saurait être limitée par des directives officielles ou par d'inexistants « programmes ». Il ne revient pas au ministre de statuer sur ce que les universitaires ou les chercheurs ont le droit de dire. De même les étudiants ont une entière liberté d'opinion, d'expression et de manifestation dans les établissements. Nous demandons donc l'arrêt de toutes les poursuites et la levée de toutes les mesures de suspension ou des sanctions envers les collègues ou les étudiants. Les interventions du ministre à ce sujet sont inacceptables et nous dénonçons l'« emprise politique » dont ces interventions sont l'illustration.

Ces interventions ne peuvent cependant arriver à masquer une politique d'une austérité porteuse d'une brutalité sans nom envers tous les salariés, de la part d'un gouvernement qui ne peut se prévaloir d'aucune légitimité.

Avec la confédération FO, FO ESR continue de revendiquer l'abrogation de la réforme des retraites. Nous dénonçons également les attaques contre les services publics et la fonction publique perpétrées par le ministre Kasbarian : passage de 1 à 3 jours de carence et réduction de l'indemnisation journalière à 90 % au-delà de trois jours en cas de congé maladie. Comment oser encore parler de la prise en compte des conditions de travail ou de la santé des salariés avec de telles mesures ? Nous dénonçons également le blocage du point d'indice et les annonces visant à remettre en cause les statuts de corps et *in fine* le statut général de la fonction publique de l'État ainsi que la suppression en 2024 de la GIPA. Cette dernière n'était cependant qu'un bien fragile pansement sur l'hémorragie du pouvoir d'achat, c'est pourquoi nous demandons l'augmentation immédiate de 10 % du point d'indice et l'ouverture de négociations pour le rattrapage des pertes depuis 2000 (presque 30 % à ce jour), ainsi que l'indexation du point d'indice sur l'inflation, dans le cadre de l'échelle mobile des salaires qui doit valoir pour tous les salariés.

Dans l'enseignement supérieur et la recherche, nous demandons l'arrêt immédiat de tous les EPE

et l'abandon de toutes les mesures liées à l' « acte 2 de l'autonomie » (quel que soit le nom que celui-ci pourrait prendre) : dévolution de l'immobilier aux établissements, passage des personnels des EPST sous la coupe d'universités « chefs de file », recrutement et gestion des carrières par les établissements, mise en cause des obligations réglementaires de service d'enseignement des enseignants et enseignants-chercheurs, dérégulation des frais d'inscription des étudiants. Nous sommes opposés à la politique de recherche des « ressources propres » qui ne peut qu'aboutir à une mise en cause des droits statutaires de toutes les catégories de personnels comme des étudiants ainsi qu'au développement de formations « en alternance », soumises aux intérêts privés externes et très éloignées des missions des universités ou des organismes de recherche, qui doivent en toute indépendance élaborer et délivrer des connaissances fondamentales permettant la progression des connaissances pour tous et non la simple reproduction des compétences au profit de quelques employeurs.

Il en va de même pour les CROUS : ils doivent être dotés de toutes les ressources nécessaires, pour aplanir les inégalités qui se sont accrues entre personnels à la suite de la « fonctionnarisation » et remplir toutes leurs missions au service des étudiants, alors même que ceux-ci sont dans des situations sociales qui empirent (voir les files qui s'allongent devant les distributions alimentaires de charité). Faute de quoi, les mesures d'urgence telles que le repas à un euro, qui conduisent tout droit à un surcroît d'activité de l'ordre d'au minimum 20 % risquent fort de conduire aussi tout droit à des déficits qui justifieraient la mise en cause de l'existence même des CROUS.

Nous revendiquons des dotations budgétaires pérennes et récurrentes, à la hauteur des besoins, ainsi que les dotations en postes statutaires nécessaires à l'effectuation de toutes les missions du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec la titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent et les requalifications de tous les personnels qui partout effectuent des tâches bien au-delà de leur niveau de recrutement pour des rémunérations bien en-deçà.

Les mesurette du « repyramidage » ou du « protocole d'accord sur les carrières et les rémunérations » ne constituent en aucun cas une réponse à ces revendications, outre qu'elles ont amené dissensions et divisions entre les personnels, comme on le voit bien à travers l'exemple de la prime statutaire des PRAG-PRCE, à propos de laquelle nous rappelons la revendication de réaligement sur la prime statutaire des enseignants-chercheurs.